

*Organisation régionale européenne de la FDI  
Rapport national*

**Rapport de la France  
pour l'année 2018  
Association dentaire française (ADF)  
Séance plénière de l'ORE à Francfort, 25-27 avril 2019**

## **I. Changements au sein de l'association et dans son organisation**

L'Association dentaire française doit renouveler ses instances dirigeantes en avril 2019 soit quelques jours avant la plénière de l'ORE à Francfort. Pour mémoire, ces élections ont lieu tous les trois ans.

## **II. Tendances et développements**

### **- dans la politique professionnelle**

Une Nouvelle convention a été signée entre la Profession dentaire, l'Assurance maladie obligatoire et l'Assurance complémentaire en mai 2018. Elle construit une médecine bucco-dentaire plus orientée vers la prévention, qui améliore les prises en charge des soins et prothèses mais qui, en contrepartie, limite les honoraires des praticiens.

Les nouvelles dispositions vont être déployées sur plusieurs années. Elles portent sur plusieurs points :

- le plafonnement du coût de certaines prothèses ;
- la revalorisation des soins dentaires courants ;
- de nouvelles actions de prévention auprès des jeunes et des enfants ;
- une meilleure prise en charge des populations plus fragiles (diabétiques, personnes sous traitement anticoagulant ou en situation de handicap mental).

Les premières mesures sont prévues pour le 1<sup>er</sup> avril 2019, notamment le plafonnement du montant des couronnes.

L'objectif *zéro reste à charge pour les patients en 2022* annoncé par le Président de la République reste à l'ordre du jour avec la mise en place d'un panier de soins entièrement à tarifs réglementés obligatoires, sans possibilité de dérogation.

Ainsi, d'ici 2020, l'accord prévoit la mise en place du reste à charge zéro sur les couronnes et les bridges. En 2021, ce sera au tour des prothèses amovibles, avec un plafonnement des bridges et des prothèses inlay/onlay composites. L'ensemble des soins sera plafonné d'ici 2022.

C'est donc un rééquilibrage médico économique de l'exercice qui va se mettre en place et permettre un meilleur accès aux traitements bucco-dentaires pour tous. Le coût de l'opération est estimé à 1,2 milliards d'euros.

### - dans la Politique de santé et sociale

Un projet de Loi Santé a été présenté début février 2019 en conseil des ministres ; il est porteur de réelles ambitions pour l'accès aux soins des usagers et l'organisation de l'offre sur le territoire.

De nombreuses mesures vont dans le sens d'une offre de soins mieux répartie et plus accessible. La mise en place de nouveaux hôpitaux de proximité devrait rapprocher les usagers du soin et garantir l'accès pour tous à un plateau technique minimal de qualité, y compris dans les zones à faible densité médicale.

Concernant la médecine libérale, le recours à des Assistants médicaux devrait libérer du temps médical aux médecins et leur permettre de mieux se consacrer à leurs patients.

La validation du télé soins constitue également une avancée potentielle pour les patients.

Concernant le secteur dentaire, aucune mesure concrète pour résoudre le problème du déficit de l'offre de soins n'a pour l'instant été annoncée.

### - dans la politique de l'éducation

#### • Formation initiale

Le Président de la République a annoncé en septembre 2018 une profonde transformation de l'organisation des Etudes de santé qui devra être mise en place pour 2022 ; ceci pour mieux répondre aux besoins des populations tant à l'échelle nationale que territoriale.

La Ministre de la Santé a annoncé dans une conférence de presse de février dernier quelques mesures phares, dont la fin du numerus clausus pour les Professions médicales ; à commencer par les médecins dès 2020, avec une augmentation très sensible des effectifs pour mieux répondre à la demande territoriale. À terme une augmentation 20 % des effectifs serait envisagée.

L'objectif premier est de permettre l'accès à ces études à partir de voies diversifiées et à des niveaux différents durant le cursus des 3 premières années, même si l'ensemble du processus demeurera exigeant et sélectif. Ainsi, le nombre d'étudiants dans les quatre filières (médecine, dentaire, pharmacie et maïeutique) sera désormais "déterminé par les universités" à partir de la rentrée 2020 et non plus par l'État.

Concernant les études dentaires, les mesures plus précises seront annoncées dans un deuxième temps après concertation avec les parties prenantes. La réforme devrait entrer en vigueur en 2020 également.

## Réforme du 3<sup>ème</sup> cycle (Projet)

. La réforme présentée contient deux axes essentiels

### 1. Transformation de la 6<sup>ème</sup> année en DES d'Odontologie générale

Cette transformation offre une analogie avec les études médicales, ce qui permet un recrutement des futurs hospitalo-universitaires avec la possibilité d'accès aux postes de Chef de clinique des universités - assistant des hôpitaux (CCA).

### 2. Suppression de l'internat de Médecine Bucco-Dentaire et création de 4 nouveaux Diplômes d'Etudes Spécialisées (DES) (Pédodontie – parodontie – réhabilitation prothétique complexe – endodontie)

Devant les nombreux désaccords qui se font jour, la réforme a été reportée à une date ultérieure.

#### • **Formation continue**

Les chirurgiens-dentistes exerçant en France doivent suivre une **formation continue obligatoire – "Développement professionnel continu" (DPC)** – qui se concrétise par un module de formation de 3h tous les 3 ans, selon un programme d'Orientations nationales et de Santé publique.

Pour répondre à cette obligation, la profession propose des parcours de formation, qui permettent aux praticiens de choisir, en complément des 3h obligatoires jugées très insuffisantes, **une formation volontaire** de 3 jours par an, soit 63h tous les 3 ans.

Concernant l'ADF, l'association s'implique dans la formation continue tout au long de l'année, lors notamment de son congrès annuel, qui en est le point d'orgue ; le Congrès 2018 a ainsi proposé plus de 100 conférences scientifiques.

L'ADF propose également tout au long de l'année des Rendez-vous mensuels sous forme de t'chats en direct, ainsi que des modules de développement professionnel continu (DPC) en ligne, qui rencontrent également un franc succès.

#### - **dans le système d'assurance (assurance publique et privée)**

De nouvelles relations ont été définies sous forme d'une convention ; elles sont exposées dans le chapitre « politique professionnelle ».

#### - **concernant les soins dentaires aux demandeurs d'asile et aux réfugiés**

Aucune mesure particulière n'est prise pour cette population. Dès lors qu'elle est en situation régulière sur le territoire français, elle a accès à tous les soins gratuits dans tous les

cabinets dentaires ; les praticiens sont payés directement par un organisme dédié. Les personnes en situation irrégulière sont prises en charge par des ONG.

### **III. Informations relatives à la journée mondiale de la santé bucco-dentaire**

L'UFSBD (Union française pour la santé bucco-dentaire), organisme membre de l'ADF, organise pour l'ensemble de la profession des actions spécifiques. Notamment en 2019, le renouvellement de l'opération "Le printemps du sourire", une campagne de sensibilisation, de motivation et d'éducation pour encourager la population à adopter de bonnes résolutions pour sa santé bucco-dentaire, avec une enquête en ligne auprès du grand public, des conférences de presse, et une présence dans les pharmacies.

### **IV. Autres informations**

L'édition 2019 du congrès de l'ADF se tiendra du mardi 26 novembre au samedi 30 novembre 2019 au Palais des Congrès de Paris, Porte Maillot, sur le thème "Notre avenir, construisons le ensemble". Ce congrès, 1<sup>er</sup> congrès dentaire européen avec plus de 27 000 visiteurs, réunit en un même lieu et un même temps une exposition internationale (23 000 m<sup>2</sup> et 400 exposants) et un programme scientifique (plus de 100 conférences et ateliers dont une large sélection proposée en anglais, et plus de 400 conférenciers).

### **V. Principales préoccupations**

La principale préoccupation des dentistes français actuellement est la mise en place de la nouvelle convention avec l'assurance maladie obligatoire, dont la première partie entre en application en avril 2019 ; elle entraîne des changements de codification des actes et de tarifs d'honoraires très complexes. Le souci est donc actuellement technique.

Au second plan, l'arrivée massive de diplômés étrangers se poursuit. Ces confrères n'ont pas été recrutés ni formés dans les mêmes conditions sélectives que les dentistes français, ce qui continue de poser un problème important au regard des soins distribués à la population. La suppression prochaine du numerus clausus en France, qui permettra de former davantage de chirurgiens-dentistes français, devrait apporter une amélioration de la situation en créant une offre plus importante de praticiens et donc freiner le recours à des formations à l'étranger.

### **VI. Points dont nous aimerions discuter**

La durée des études et l'enseignement initial dans les différents pays européens.